

**Décision prise dans le cadre de la délégation
du conseil d'administration,**

LE PRESIDENT,

- Vu** le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2 et L.712-3 ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du président de l'Université de Lorraine en date du 25 mai 2012 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 29 juin 2012 portant délégation au Président ;
- Vu** la délibération du conseil de l'IUT Moselle Est en date du 7 octobre 2014 ;
- Vu** la décision UDL/DAJ n° 57-2014 prise dans le cadre de la délégation du Conseil d'administration en date du 1^{er} juillet 2014 ;

DECIDE

Article 1

Les tarifs de prestations de service PLASTINNOV sont complétés par l'additif n° 1 joint en annexe.

Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

Article 3

Le directeur général des services et l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée dans les locaux de la Présidence, de l'IUT de Moselle-Est et sur le site intranet de l'Université.

Nancy, le 14 octobre 2014


Pierre MUTZENHARDT



Tarifs des prestations de services à compter du 1er septembre 2014 - Additif n°1

Coût (HT) hors analyses et rédaction de rapport en supplément

Nouvelles prestations réalisables (à/c septembre 2014)

Spectroscopie	Réfractométrie	53	50 €/éch.
	Mesure de densité à l'ambiante	A14A	50 €/éch. (3 mes.)
Divers	Viscosimétrie de Couette	A14B	90 €/3 éch.
		76A	60 €/éch.
	Mesures d'angles de contact	76B	90 €/éch.
		76C	120 €/éch.
		A19	80 €/éch.